



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Pleine Nature Sud Canigó – lieu-dit La Baillie, Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. René BANTOURE.

Etaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES Annick BARBOTEU, Martine BONASTRE, Michèle DUNYACH, Danièle HERBAIN, MM. Antoine ANDRE, Richard COLL, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Marie-Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, M. René BANTOURE.
- Conseillers de Corsavy: M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseillers de Coustouges: M. Michel ANRIGO.
- Conseillers de Lamanère: M. Jean-Paul CAPALLERA.
- Conseillers de La Bastide: M. Daniel BAUX.
- Conseillers de Le Tech: MM. Jean-Pierre CASSE, Guillaume CERVANTES.
- Conseillers de Montbolo: MMES Marie-José MACABIES, Martine PADROSA.
- Conseillers de Montferrer: M. Dominique PETIT.
- Conseillers de Prats de Mollo- La Preste : MMES Jeanne MAISON, Dominique POMMIER, M. Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans: MME Micheline EVEILLARD, MM. Louis CASEILLES, Jean TORRES.
- Conseillers de Saint Marsal: MM. Daniel PUIGSEGUR, Jean-Jacques LLABOUR.
- Conseillers de Serralongue : M. Jean-Marie BOSCH.

Absents excusés: M. Pierre BOUZAGE (procurat° à Mme Marie-Rose BOUISSET), Mme Nicole WOLKONSKY (procurat° à M. René BANTOURE), Mme Jeannette JEANSON (procurat° à M. Jean-Marie BOSCH), Mr Jean-Louis CASANOVA (procurat° à M. Michel ANRIGO), Mme Nadia MELKOWSKI (procurat° à M. Daniel PUIGSEGUR), M. Claude FERRER (procurat° à M. Bernard REMEDI), M. Daniel RIBERE (procurat° à M. Daniel BAUX), Mme Agnès PARAYRE (procurat° à Jean-Paul CAPALLERA), M. Jean-Louis DUCH-SOLE, M. Roland COSTE, M. Jean-Marie GOURGUES, M. Bruno ROUANE, M. Jean-Yves HOGREL.

Soit 28 membres sur un effectif de 41, le quorum est atteint.

Mr Jean-Marie BOSCH est élu secrétaire de séance.

OBJET: Urbanisme - Avis PC Centrale Photovoltaïque Saint Laurent de Cerdans

Le Président informe l'assemblée que la régie électrique municipale de la commune de Saint Laurent de Cerdans a déposé une demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol.

En application de l'article L122-1-V du Code de l'environnement, le projet comprenant l'étude d'évaluation environnementale doit être transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés.

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de délibérer pour donner un avis au projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Laurent de Cerdans.

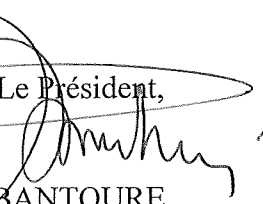
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

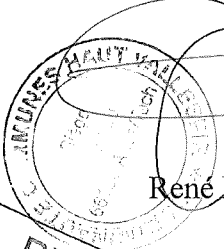
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la Commune de Saint Laurent de Cerdans,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Fait à Arles sur Tech, le 22 novembre 2019,

Le Président,

René BANTOURE



REÇU LE :
02 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET